

Compte financier de l'exercice 2018

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en salle du conseil de la Maison des Services à l'Étudiant, le jeudi 07 mars 2019 à 14 H 30, sur la convocation et sous la présidence de M. Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université.

Le quorum étant atteint,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 07 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Monsieur le Président donne la parole à Madame Evelyne BOURGERY, Agent comptable, qui présente aux membres les éléments d'exécution budgétaires et comptables suivants :

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 068 ETPT sous plafond et 127 ETPT hors plafond ;
- 112 396 834 € d'autorisations d'engagement ;
- 117 930 668 € de crédits de paiement ;
- 113 829 576 € de recettes ;
- -4 101 092 € de solde budgétaire ;

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- -3 090 574 € de variation de trésorerie ;
- 837 641 € de résultat patrimonial ;
- 3 702 470 € de capacité d'autofinancement ;
- 1 167 413 € de variation du fonds de roulement.

Article 3

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration décide à la majorité des voix d'affecter le résultat à hauteur de 837 641 € en réserves.

Le tableau des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

POUR : 26 voix

ABSTENTION : 1 voix

Valenciennes, le 08 mars 2019

Le Président de
l'Université Polytechnique Hauts-de-France
Professeur Abdelhakim ARTIBA



Compte Financier 2018 - Tableau 1 - comparaison Prévisions/Exécution 2018
Tableau des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)	(A)	(B)	(B)	Prévisionnel 2018 (C) = (A) + (B)	Exécuté 2018 (C) = (A) + (B)	
Catégories d'emplois	Nature des emplois	Emplois sous plafond Etat	Exécuté 2018	Emplois financés hors SCSP	Exécuté 2018	Global	Exécuté global 2018	
		En ETPT		En ETPT				
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	588	528 (1)		588	528	
		CDI	1			1	-	
	Non permanents	CDD	64	65,0	31	41,0	95	106
		S/total EC	653,00	593	31	41	684	634
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS						-	-	
BIATOSS	Permanents	Titulaires	497	433 (2)		497	433	
		CDI	10	10	2	3	12	13
	Non permanents	CDD	17	32	77	83	94	115
		S/total Biatoss	524	475	79	86	603	561
Totaux		1 177	1 068 (3)	110	127	1 287	1 195	
						Plafond global des emplois voté par le CA		

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat 1 177

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des
 Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))
 Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

Tableau 2
Autorisations budgétaires _ Compte Financier 2018_ UPHF

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, recettes et solde budgétaire

Dépenses					Recettes		
	Montants				Montants		
	AE		CP		RE		
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	
Personnel	90 406 090,00 €	88 793 559,42 €	90 406 090,00 €	88 787 593,92 €	111 376 895,00 €	103 958 396,12 €	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	26 467 928,00 €	26 222 536,66 €	26 467 928,00 €	26 222 536,66 €	86 099 800,00 €	86 911 855,00 €	Subvention pour charges de service public
					769 694,00 €	71 503,20 €	Autres financements de l'Etat
					- €	- €	Fiscalité affectée
Fonctionnement	16 236 862,00 €	12 850 145,79 €	17 260 028,00 €	13 349 019,80 €	14 995 726,00 €	9 382 529,21 €	Autres financements publics
					9 511 675,00 €	7 592 508,71 €	Recettes propres
Investissement	15 535 447,00 €	10 753 128,87 €	27 698 491,00 €	15 794 054,46 €	11 436 885,00 €	9 871 180,33 €	Recettes fléchées **
					7 736 840,00 €	7 471 781,53 €	Financements de l'Etat fléchés
					2 754 303,00 €	2 317 900,63 €	Autres financements publics fléchés
					945 742,00 €	81 498,17 €	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	122 178 399,00 €	112 396 834,08 €	135 364 609,00 €	117 930 668,18 €	122 813 780,00 €	113 829 576,45 €	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)					- €	Solde budgétaire (déficit)	
					- 12 550 829,00 €	- 4 101 091,73 €	

Tableau 4
Équilibre financier _ Compte Financier 2018_ UPHF

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)		
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	
Solde budgétaire (déficit)	12 550 829,00 €	4 101 091,73 €			Solde budgétaire (excédent)
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>		3 936 769,28 €			<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>		164 322,45 €			<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>					<i>dont solde budgétaire FU</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>					<i>dont solde budgétaire BAI</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>					<i>dont solde budgétaire SIE</i>
Remboursements d'emprunts, dépôts et cautionnements		1 500,00 €	- €	1 500,00 €	Nouveaux emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers	4 089 158,00 €	911 918,12 €	3 816 158,00 €	1 971 564,36 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers
Autres décaissements sur compte de tiers		537 360,08 €		488 231,59 €	Autres encaissements sur compte de tiers
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	16 639 987,00 €	5 551 869,93 €	3 816 158,00 €	2 461 295,95 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie			- 12 823 829,00 €	- 3 090 573,98 €	Variation de trésorerie
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>		78 282,28 €	5 188 147,00 €	- €	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>		- €	7 635 682,00 €	3 168 856,28 €	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
TOTAL DES BESOINS	16 639 987,00 €	5 551 869,93 €	16 639 987,00 €	5 551 869,93 €	TOTAL DES FINANCEMENTS

Tableau 6
Situation patrimoniale _ Compte Financier 2018_ UPHF

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants		PRODUITS	Montants	
	Prévisionnel	Réalisé		Prévisionnel	Réalisé
Personnel	90 406 090	89 122 843	Subventions de l'Etat	86 099 800	86 912 319
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	26 467 928	26 222 537	Fiscalité affectée		
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	27 460 333	20 991 527	Autres subventions	15 388 581	11 470 100
			Autres produits	17 457 892	12 569 591
TOTAL DES CHARGES (1)	117 866 423	110 114 370	TOTAL DES PRODUITS (2)	118 946 273	110 952 010
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	1 079 850	837 640	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	118 946 273	110 952 010	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1)	118 946 273	110 952 010

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants	
	Prévisionnel	Réalisé
Résultat prévisionnel de l'exercice	1 079 850	837 640
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 400 000	7 909 811
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		92 814
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		4 381
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	5 650 000	4 947 787
= CAF ou IAF*	2 829 850	3 702 470

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants		RESSOURCES	Montants	
	Prévisionnel	Réalisé		Prévisionnel	Réalisé
Insuffisance d'autofinancement*		-	Capacité d'autofinancement*	2 829 850	3 702 470
Investissements	26 815 647	15 153 442	Financement de l'actif par l'Etat	12 580 000	7 810 540
Remboursement des dettes financières		-	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	-	2 146 214
TOTAL DES EMPLOIS (5)	26 815 647	15 153 442	Autres ressources	3 565 486	4 381
			TOTAL DES RESSOURCES (6)	18 975 336	13 663 605
			CORRECTIONS COMPTABLES (110-119)		2 657 250
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)			PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	7 840 311	1 167 413

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	BR2 - 2018	CF 2018 (/CF 2017)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 7 840 311	1 167 413
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	4 983 498	4 257 987
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	- 12 823 829	3 090 574
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	16 079 087	25 086 831
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	2 497 802	1 772 291
Niveau de la TRESORERIE	13 581 285	23 314 540

COMPTE FINANCIER EXERCICE 2018

SOMMAIRE

BILAN -----	3
COMPTE DE RESULTAT -----	5
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS : -----	7
1-FAITS CARACTERISTIQUES -----	8
2-COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION ----	11
2-1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES -----	11
2-2. MODALITES D'AMORTISSEMENT -----	12
2-3. CREANCES -----	13
2-4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT-----	14
2-5. FINANCEMENTS EXTERNES DE L'ACTIF-----	14
2-6. RATTACHEMENT DES CHARGES ET PRODUITS A L'EXERCICE -----	14
2-7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES-----	14
2-8. CONVENTIONS PLURIANNUELLES-----	15
3-NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN -----	16
3-1.ACTIF -----	16
3-1-1. ACTIF IMMOBILISE-----	16
3-1-2. AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS-----	17
3-1-3. CREANCES -----	18
3-1-4. TRESORERIE -----	19
3-1-5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE -----	20
3-2.PASSIF -----	20
3-2-1. CAPITAUX PROPRES -----	20
3-2-2. PROVISIONS -----	21
3-2-3. DETTES -----	21
3-2-4. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE-----	22
4- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT -----	23
4-1. PRODUITS-----	23
4-2. CHARGES -----	27
5- ENGAGEMENTS HORS BILAN -----	29
RAPPORT AGENT COMPTABLE -----	30
1-SYNTHESE FINANCIERE -----	31
2-ANALYSE DU FONCTIONNEMENT -----	32
3-AUTOFINANCEMENT ET FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS -----	41
4-LES EQUILIBRES FINANCIERS -----	43

BILAN - ACTIF

ACTIF (€)		Exercice 2018			2017
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
205	<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	6 952 382	6 428 377	524 005	662 677
	<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	219 216 354	72 410 806	146 805 548	139 405 087
211	- terrains	28 205 936	155 838	28 050 097	28 042 047
213	- constructions	119 941 445	27 792 375	92 149 070	95 532 056
215	- installations techniques, matériels et outillages	35 023 184	26 189 359	8 833 825	8 254 608
216	- collections	9 154	3 783	5 371	8 507
218	- autres immobilisations corporelles	25 372 495	18 269 451	7 103 044	6 263 381
231	- immobilisations corporelles en cours	10 664 139		10 664 139	1 304 488
238	- avances et acomptes sur commandes				
26-27	<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	141 299		141 299	141 299
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		226 310 035	78 839 183	147 470 852	140 209 063
37	<u>STOCKS</u>	64 829		64 829	84 215
	<u>CREANCES</u>	15 697 196	629 357	15 067 839	10 109 665
44	- créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la commission européenne	11 550 105		11 550 105	7 778 857
41	- créances clients et comptes rattachés	3 442 017	629 357	2 812 660	2 268 946
409	- avances et acomptes versés sur commande	691 032		691 032	58 816
467	- créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers				673
46-47	- créances sur les autres débiteurs	14 042		14 042	2 373
486	<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>	38 299		38 299	35 697
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)		15 800 324	629 357	15 170 967	10 229 577
50	- valeurs mobilières de placement				
51-58	- disponibilités	23 314 540		23 314 540	26 405 114
TOTAL TRESORERIE		23 314 540		23 314 540	26 405 114
TOTAL GENERAL		265 424 899	79 468 540	185 956 359	176 843 754

BILAN - PASSIF

PASSIF (€)		Exercice 2018	Exercice 2017
	<u>FINANCEMENTS RECUS</u>	131 287 704	126 278 737
101-104	- financement de l'actif par l'Etat	113 804 433	109 358 110
131-134	- financement de l'actif par des tiers	17 483 271	16 920 627
106	<u>RESERVES</u>	35 496 507	35 137 096
11	<u>REPORT A NOUVEAU</u>	3 366 053	708 803
12	<u>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</u>	837 641	359 411
TOTAL FONDS PROPRES		170 987 905	162 484 047
151	- provisions pour risques	76 502	88 042
158	- provisions pour charges	863 920	880 126
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		940 422	968 168
16	- emprunts et dettes assimilés		
TOTAL DETTES FINANCIERES			
	<u>DETTES NON FINANCIERES</u>	8 949 568	9 754 942
40	- dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 397 826	3 102 107
42-43-44	- dettes fiscales et sociales	3 692 513	3 566 755
419-4419	- avances et acomptes reçus	1 548 434	1 628 495
467	- dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers	50 001	42 400
46-47	- autres dettes non financières	1 260 794	1 415 185
487	<u>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</u>	5 078 646	3 636 598
TOTAL DETTES NON FINANCIERES		14 028 214	13 391 540
TOTAL GENERAL		185 956 541	176 843 755

COMPTE DE RESULTAT- CHARGES

CHARGES (€)		Exercice 2018	Exercice 2017
608	<i>Achats</i>	888	506
601 à 606	<i>Achats de matières premières et autres approvisionnements</i>	3 149 172	2 951 427
61-62	<i>Consommation de marchandises, réalisation de travaux</i>	6 664 863	7 249 414
	<i>Charges de personnel</i>	89 122 843	86 219 971
633	- Versement transport et allocation logement	1 079 568	1 043 938
641	- salaires, traitements et rémunérations diverses	52 782 404	50 644 624
645	- charges sociales	34 944 548	34 285 241
647	- autres charges de personnel	316 323	246 169
635-65	<i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i>	1 612 177	538 102
657	<i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i>	1 653 631	1 673 638
68	<i>Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions</i>	7 909 811	7 586 690
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		110 113 386	106 219 749
661	- charges d'intérêt	0	0
666	- pertes de change	984	6 811
686	- dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0	0
TOTAL CHARGES FINANCIERES		984	6 811
<i>Résultat de l'activité (bénéfice)</i>		837 641	359 411
TOTAL CHARGES		110 952 011	106 585 971

COMPTE DE RESULTAT- PRODUITS

PRODUITS (€)		Exercice 2018	Exercice 2017
	Subventions et produits assimilés	98 382 419	95 398 627
7411	- subventions pour charge de service public	86 912 319	84 673 773
741-744-748	- subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	10 537 485	9 825 182
746	- dons et legs	0	3 500
7481	- produits de la fiscalité affectée	932 615	896 171
	Produits directs d'activité	7 496 052	6 030 381
70	- vente de biens ou prestations de service	6 709 058	5 723 260
756	- produits de cessions d'éléments d'actifs	4 381	4 011
75	- autres produits de gestion	782 612	303 109
71-72	- production stockée et immobilisée	0	0
	Autres produits	5 040 600	5 156 576
781	- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	92 814	122 035
7813	- reprises du financement rattaché à l'actif	4 947 787	5 034 541
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		110 919 071	106 585 583
761	- produits des participations et des prêts	30 160	
766	- gains de change	2 780	387
786	- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0	0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		32 940	387
<i>Résultat de l'activité (perte)</i>			
TOTAL PRODUITS		110 952 011	106 585 971

ANNEXE

1-FAITS CARACTERISTIQUES

1-1 L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES A ACCEDE A L'AUTONOMIE LE 01 JANVIER 2010

2018 est le huitième exercice au cours duquel l'université de Valenciennes exerce les responsabilités et les compétences élargies (RCE) en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines, prévues aux articles L.719-9, L.712-10 et L.954-1 à L954-3 du Code de l'éducation.

Ainsi, conformément à l'article 18 de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), l'université de valenciennes fait certifier ses comptes annuels par un commissaire aux comptes.

Ces derniers sont certifiés depuis cette date successivement par les cabinets Mazars et Deloitte et sont sans réserve depuis 2016.

1-2 LE SYSTEME D'INFORMATION BUDGETAIRE ET COMPTABLE

L'université utilise depuis 2010 le progiciel de gestion intégré SIFAC adapté du logiciel SAP.

Une nouvelle version a été installée pour tenir compte des évolutions réglementaires prévues par le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

1-3 LES STATUTS DE L'UNIVERSITE

En date du 07 décembre 2017, le conseil d'administration de l'UVHC a modifié l'article 1 des statuts de l'université adoptés le 15 octobre 2015. Cette modification a conduit à changer le nom de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis (UVHC) en Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF).

Le changement de nom est effectif auprès du grand public depuis le 29 septembre 2018.

1-4 LE PROJET D'ETABLISSEMENT

L'université de Valenciennes souhaite inventer "un nouveau modèle d'établissement" en tirant parti des ordonnances sur les regroupements de décembre 2018 qui permettent notamment de créer des établissements gigognes avec des personnalités morales distinctes.

Les membres du conseil d'administration ont ainsi adopté le jeudi 15 novembre 2018 une première version des statuts de la nouvelle université polytechnique ainsi que d'un établissement composante, l'INSA Hauts-de-France.

Ce projet envisage une refonte de l'ensemble des formations de l'université autour de deux pôles, "Humanités" et "Sciences et technologies". L'université porte dans ce cadre un projet de création d'une nouvelle école, l'INSA en agrégeant les forces de l'Ensiame, l'ISTV et de la faculté des sciences.

Elle envisage aussi de se rapprocher de l'ESAD de Valenciennes et de l'ESAC de Cambrai, EPCC qui dépendent du ministère de la Culture et qui pourraient rentrer dans l'université comme établissements composantes. Ceci permettrait de développer la dimension art et design des deux pôles : Humanités et Sciences et technologies.

1-5 TROISIEME APPLICATION DU RECUEIL DES NORMES COMPTABLES

Depuis le 01/01/2016, l'UPHF applique le nouveau référentiel comptable constitué du recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP), de l'instruction commune et du plan de comptes commun. En conséquence, la nouvelle instruction commune s'est substituée à l'instruction M 9-3 et les états financiers sont présentés selon le format requis par la norme 1 du RNCEP.

1-6 AUDIT TVA

L'UPHF a conclu un marché en 2012 avec le cabinet Altra Consulting agissant en groupement avec la société d'avocats TAXENE qui a réalisé un audit de sa situation au regard de la réglementation applicable en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA). L'audit a porté sur la conformité des pratiques de l'université au regard de la législation en vigueur en matière de TVA collectée et sur l'étude des droits à déduction de l'université sur la base d'une méthodologie acceptable par les services fiscaux.

Sur la base du rapport de la société Altra Consulting, l'UPHF a demandé le 06/05/2014, un remboursement de crédit de TVA d'un montant de 2 389 K€ au titre des années 2010 à 2012. Suite à de nombreux échanges avec l'administration fiscale sur la méthodologie à mettre en œuvre, le crédit de TVA des années 2010 à 2012 a été remboursé en mars 2017 pour un montant de 905 K€.

En 2018, l'administration fiscale a remboursé les demandes de crédit de TVA de l'année 2013 pour un montant de 439 682€ sur les 810 K€ initialement demandés et des années 2014 et 2015 pour 1 074 232€.

Ces sommes ont été imputées en report à nouveau et n'ont donc pas impacté le résultat de l'exercice 2018.

Une demande de remboursement a été faite pour les années 2016 et 2017 pour 865 780 €. En raison de l'acceptation de la méthodologie par la direction des finances publiques, la somme a également été portée en report à nouveau et n'impacte pas le résultat de l'exercice 2018.

A compter de l'exercice 2018, l'université a paramétré son système d'information pour répondre à ses obligations fiscales.

1-7 TVA ET SECTORISATION D'ACTIVITE

En vertu de l'instruction fiscale 3A-4-08 n° 63 du 13 juin 2008, l'UPHF a constitué trois secteurs d'activités distincts au regard de la TVA :

- un secteur exonéré pour les activités d'enseignement et de formation qui sont exonérées de TVA du fait de la loi. Ainsi le chiffre d'affaires facturé au titre de ces activités ne donne pas lieu à collecte de TVA. En contrepartie, la TVA des achats rattachés à ce secteur n'est pas déductible.
- Un secteur taxable pour les opérations relatives à la recherche. Le chiffre d'affaires de ces opérations est obligatoirement soumis à la TVA et les achats correspondants bénéficient du droit à déduction dans sa totalité. Ce secteur a été mis en place le 01/01/2015.
- Un secteur mixte pour les opérations ne pouvant pas être affectées précisément à l'un ou l'autre des secteurs ci-dessus. La TVA sur les achats est récupérée selon un prorata de déduction égale à 16% en 2018. Ce dernier secteur a été mis en place au 01/04/2018.

Ainsi, les achats du secteur exonéré sont comptabilisés en charge ou à l'actif pour leur montant TTC alors que ceux du secteur taxable le sont pour leur montant HT. Les achats du secteur mixte sont comptabilisés pour des montants incluant la TVA non récupérable.

1-8 LES PROJETS D'INVESTISSEMENT EN COURS

D'importants projets d'investissement sont actuellement en cours :

- ✓ Un projet immobilier : le projet campus « transport et mobilités durables »

Ce projet va voir la création d'un campus international de formation et de recherche composé de deux bâtiments : ITD : Institut des Transports Durables et IMM : Institut International de Management.

Ce projet est financé à hauteur de 18 400 K€ par l'Etat pour les travaux relatifs au bâtiment et de 6 000 K€ par la Région des Hauts de France au titre de l'équipement.

L'année 2017 a été consacrée aux phases d'études et de conception du projet. Les travaux ont débuté au cours du 1^{er} trimestre 2018 et devront s'achever pour la rentrée universitaire 2019.

Au 31 décembre 2018, 8 081 K€ de travaux avaient été réalisés.

- ✓ Un projet de recherche : ELSAT 2020

Ce projet est cofinancé par l'Etat, la Région Hauts de France et l'Union Européenne. L'objectif de ce projet est de répondre aux défis à relever dans le domaine de la sécurité des transports, la protection de l'environnement, la mobilité des personnes et des biens et l'évolution des usages de la mobilité.

L'université de Valenciennes en sa qualité de chef de file de ce projet va recevoir une subvention d'un montant de 6 084 K€ dont 975 K€ de subvention de l'Etat, 2 240 K€ de subvention de la Région Hauts de France et 2 868 K€ de subvention FEDER.

L'université devra ensuite reverser la part revenant aux établissements partenaires, soit la somme de 2 587 K€. Les sommes à reverser par l'Université sont traitées budgétairement et comptablement en comptes de tiers et n'impactent pas le résultat de l'Université.

La subvention Etat a été reçue en 2017 et la somme de 797 K€ revenant aux différents partenaires a été versée au cours de la même.

1-9 LA DEMATERIALISATION DES FACTURES

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique et dans un souci d'amélioration du délai de traitement des factures, l'Etat français s'est engagé pour la dématérialisation du traitement de ses factures et de ses établissements publics.

A cette fin, une solution informatique gratuite et sécurisée, *Chorus Portail Pro (CPP 2017)*, est mise à disposition des fournisseurs afin de leur permettre de transmettre leurs factures sous forme dématérialisée.

L'utilisation de ce portail est obligatoire pour toutes les factures adressées à une personne publique à compter du 1^{er} janvier 2017, dans le respect d'un calendrier défini par la loi du 3 janvier 2014 et s'étalant jusqu'en 2020.

Parallèlement, l'Université a décidé au cours de l'année 2017 de faire évoluer son système d'information financière et comptable en intégrant la solution «SIFAC DEMAT » qui permet de :

- ✓ Dématérialiser les factures papier reçues par l'établissement ;
- ✓ De raccorder Chorus Portail Pro et SIFAC

Cette solution a été installée et testée au cours de l'année 2018. Depuis le 01 octobre 2018, son utilisation a été généralisée à l'ensemble des composantes et services de l'université.

2-COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes de l'Université, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), doivent être établis selon les principes du recueil des normes comptables des établissements publics et les modalités précisées.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité de l'exploitation,
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les corrections d'erreurs sur exercices clos et les effets rétrospectifs liés aux changements de méthodes ou d'estimations comptables sont exclus du résultat de l'exercice et comptabilisés via les comptes de report à nouveau du bilan d'ouverture (c/110 et 119).

Ces opérations sont conformes à l'avis n° 2012-05 du 18 octobre 2012 du Conseil de la normalisation des comptes publics (CNoCP) repris dans le RNCEP.

2-1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- ✓ du prix d'achat ;
- ✓ des droits de douane et des taxes non récupérables ;
- ✓ et le cas échéant des frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

✓ Les immobilisations incorporelles :

Cette rubrique se compose principalement des brevets, licences et des logiciels acquis.

✓ Les biens immobiliers :

Le patrimoine immobilier mis à disposition de l'établissement a été inscrit au bilan au 31 décembre 2014 sur la base d'une évaluation en valeur vénale réalisée par France Domaine pour 102 950 000 €.

L'inscription au bilan a été réalisée conformément aux directives de la DGFIP du 15 octobre 2009 relatives à la régularisation des omissions en matière de comptabilisation des biens immobiliers : sortie de tous les travaux et aménagements des bâtiments et intégration des valeurs communiquées par France Domaine.

La régularisation a concerné les biens qui n'étaient pas comptabilisés auparavant ou comptabilisés de manière incomplète :

- ✓ Maintien des valeurs comptables de l'actif dès lors que l'université a eu la maîtrise d'ouvrage totale ;
- ✓ Remplacement des actifs comptables partiels, par les valeurs de France Domaine dès lors que l'université n'a pas eu la maîtrise d'ouvrage ou alors une maîtrise d'ouvrage partielle.

Sur ce patrimoine et conformément à l'instruction 2012/11/6584 du 18 décembre 2012 reprise par l'instruction commune, relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif, l'UPHF comptabilise un produit équivalent à la charge d'amortissement comptabilisée.

Suivant l'option offerte par l'instruction du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise en œuvre de la comptabilisation par composants, l'UPHF a choisi de ne pas appliquer cette méthode et de continuer à inscrire à l'actif chacune des immobilisations en tant qu'élément indivisible de l'actif principal pour son coût total.

✓ **Les biens meubles corporels :**

En ce qui concerne **les autres immobilisations corporelles**, l'université a conclu un marché en 2012 avec la société Immo+ afin de s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité des biens mobiliers figurant à l'actif du bilan et de procéder à :

- ✓ un recensement exhaustif des biens,
- ✓ un recoupement de l'inventaire physique avec la comptabilité
- ✓ la détermination d'une méthodologie pour la pérennité du suivi

Ces travaux avaient conduit en 2013 à une sortie massive de 5 869 biens pour un montant de 22 millions d'euros (valeur brute des biens) et avaient eu un impact sur la valeur brute globale des immobilisations, des amortissements (21 793 K€) et des financements externes de l'actif (14 836 K€).

Afin de garantir la mise à jour de l'inventaire physique et sa concordance avec l'inventaire comptable, un inventaire tournant a été mis en place.

2-2) MODALITES D'AMORTISSEMENT

Conformément aux préconisations de l'instruction comptable commune et par délibération du Conseil d'Administration du 07 décembre 2017, une dépense est immobilisable quand elle remplit trois critères cumulatifs :

- ✓ la dépense est destinée à rester de manière durable dans l'établissement ;
- ✓ elle est contrôlée par l'organisme ;
- ✓ elle est supérieure au seuil de 500 € HT.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'UPHF applique la règle de l'amortissement linéaire appliquée au prorata temporis dès la date de mise en service du bien. Cette règle a été rappelée en séance du Conseil d'Administration du 07 décembre 2017.

Dans cette même séance, le Conseil d'Administration a approuvé les durées d'amortissement par catégorie de biens en précisant que pour les matériels scientifiques et d'enseignement, la durée d'amortissement pouvait être inférieure à la durée votée quand le matériel est acquis pour la réalisation d'une opération déterminée et encadrée dans le temps notamment pour les opérations dans le cadre des conventions ANR, ADEME, FEDER. La durée d'amortissement retenue est alors égale à la durée du contrat sous réserve de l'acceptation par le financeur.

Les durées d'amortissement des biens approuvées en séance du Conseil d'Administration du 07 décembre 2017 sont les suivantes :

Nature des Immobilisations	Compte	Durée
Frais de 1er établissement	201	5 ans
Frais de recherche et développement	203	5 ans
Logiciels, brevets et licences	2053X	3 ans
Brevets, licences	2058	3 ans
Droit au bail	206	5 ans
Autres immobilisations incorporelles (marques)	208	5 ans
Terrains	211X	—
Aménagements, agencements de terrains	212X	20 ans
Bâtiments	213X	30 ans
Installations, aménagements et agencements	213	30 ans
Construction sur sol d'autrui	214X	30 ans
Installations techniques complexes (1)	2151-2153	10 ans
Matériel scientifique (1)	2154	10 ans
Matériel industriel, outillage (1)	2155	10 ans
Matériel d'enseignement (1)	2156	10 ans
Agencement et aménagements de matériels et outillage	2157	10 ans
Collections	216	—
Biens historiques et culturels	217	—
Installations générales, agencements, aménagements	2181	30 ans
Matériel de transport	2182x	7 ans
Matériel de bureau et informatique	2183x	5 ans
Mobilier de bureau	2184x	10 ans
Matériels divers	2188x	10 ans

(1) : la durée d'amortissement de ces matériels peut être inférieure quand le matériel est acquis pour la réalisation d'une opération déterminée et encadrée dans le temps notamment pour les opérations dans le cadre des conventions ANR, ADEME, FEDER.

La durée d'amortissement retenue est égale à la durée du contrat sous réserve de l'acceptation par le financeur.

2-3) CREANCES

Les créances sont suivies au poste c/41 « Clients » ou C/44 « Subventions » selon leur nature. Les créances clients et les créances diverses sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont reclassées en créances douteuses lorsqu'à la clôture de l'exercice, des créances sont identifiées pour les clients (à l'exception des collectivités et établissements publics) dont la solvabilité apparaît compromise ou avec lesquels l'établissement est en litige. Ainsi, toutes les créances de plus d'un an et ayant donné lieu à plusieurs relances, sont reclassées en créances douteuses. Ces créances sont composées des créances mises à l'huissier, des créances de plus d'un an, de celles avec un échéancier et enfin celles ayant donné lieu à plusieurs relances.

2-4) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Conformément aux dispositions du décret financier n° 2008-618 du 27 juin 2008, tous les fonds des établissements publics doivent être déposés à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). L'agent comptable est autorisé à placer les fonds sur autorisation du Président de l'université.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

2-5) FINANCEMENTS EXTERNES DE L'ACTIF (FEA)

Les financements externes de l'actif se définissent comme les financements reçus par les organismes publics en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées. Ces financements correspondent aux financements externes de l'actif tels que définis dans l'instruction n° 2012/11/6584 du 18 décembre 2012 reprise par l'instruction commune. Il peut s'agir de subventions d'investissement allouées par des établissements publics, des collectivités territoriales, de l'Union européenne, des personnes morales de droit privé ou des dotations en fonds propres de l'Etat.

Sur la base d'un fléchage des immobilisations, et conformément à l'instruction susvisée, l'UPHF comptabilise un produit équivalent à la charge d'amortissement comptabilisée qui s'amortit sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Ces financements sont comptabilisés aux C/101, 104, 131, 134 selon la nature du financeur (Etat ou autres) et selon que le financement est ou non rattaché à un actif déterminé.

Lorsque ces subventions financent des immobilisations enregistrées au compte 23 (immobilisations en cours) le financement n'est pas affecté dans l'attente de la création de la fiche d'immobilisation lors du passage en compte 21.

2-6) RATTACHEMENT DES CHARGES ET PRODUITS A L'EXERCICE

En fin d'exercice, l'établissement procède à plusieurs opérations de césure afin de se conformer au principe des droits constatés, principalement en matière:

- ✓ de droits de scolarité par application d'un prorata 4/12 ;
- ✓ de prestations de formation continue ;
- ✓ de prestations de recherche et de formation ;
- ✓ d'heures complémentaires effectuées par les personnels extérieurs et titulaires ;
- ✓ de primes salariales à versement périodique ;
- ✓ des droits à congés payés afférents à la période du 1^{er} septembre au 31 décembre des personnels titulaires et contractuels BIATSS ;
- ✓ de charges d'exploitation.

2-7) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément au référentiel comptable en vigueur. Ces provisions correspondent aux passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise sur la base des informations connues à la date d'arrêt des comptes.

2-8) CONVENTIONS PLURIANNUELLES

Conformément à l'instruction commune qui a repris les deux instructions du 20 novembre 2013 relatives aux modalités de comptabilisation des subventions reçues et aux modalités de comptabilisation des opérations pluriannuelles, les contrats sont comptabilisés soit à l'avancement, soit selon la méthode des conventions pluriannuelles avec conditions d'octroi (titre subordonné à la réalisation de conditions) ou la méthode des conventions pluriannuelles sans condition d'octroi (titre effectué à la notification).

Le suivi à l'avancement est destiné aux opérations pluriannuelles avec contrepartie directe, assimilable à des contrats à long terme. Le contrat doit s'exécuter sur au moins 2 périodes comptables, avoir une contrepartie directe, avoir fait l'objet d'une négociation spécifique, présenter une complexité avérée et avoir une obligation de conformité du travail exécuté à celui prévu dans le contrat.

La méthode comptable de suivi consiste à comptabiliser les produits afférents aux contrats et leurs résultats au fur et à mesure de leur exécution. Lorsque le résultat n'est pas déterminable de façon fiable, le montant des recettes constatées sur l'exercice équivaut au montant des dépenses ayant concouru à l'exécution du contrat.

Une fiche d'ouverture d'opération a été mise en place de manière systématique pour tous les contrats et conventions (sauf celles de formation continue). Cette fiche est commune entre la direction de la recherche, la direction des affaires financières et l'agence comptable et permet de rassembler dans un même document l'ensemble des informations relatives à la convention, dont le mode de suivi comptable de la convention.

3-NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

2-1. ACTIF

2-1-1. ACTIF IMMOBILISE

En 2018, le montant brut de l'actif immobilisé a augmenté de 15 153 K€ passant de 211 909 K€ au 31 décembre 2017 à 226 310 K€ au 31 décembre 2018. Avec 15 153 K€ d'investissements, le niveau des immobilisations progresse de 7%.

En milliers d'euros		VALEUR BRUTE AU 31/12/2017	Acquisitions	Sorties	Transfert des Immobilisations du 23 au 21 ou 20	VALEUR BRUTE AU 31/12/2018
205	Immobilisations incorporelles	6 695	269	11	0	6 953
Immobilisations incorporelles		6 695	269	11	0	6 953
211	Terrains	27 220	0	0	0	27 220
212	Agencement terrains	930	56	0	0	986
213	Constructions	119 339	568	0	36	119 943
215	Installations techniques, matériels et outillages	32 598	2 479	54	0	35 024
216	Collections	9	0	0	0	9
218	Autres immobilisations corporelles	23 673	2 383	687	3	25 372
Immobilisations corporelles		203 769	5 486	741	38	208 552
231	Immobilisations en cours	1 304	9 398	0	-38	10 664
Immobilisations en cours		1 304	9 398	0	-38	10 664
261	Titres de participations	116	0	0	0	116
275	Dépôts et cautionnements versés	25	0	0	0	25
Immobilisations financières		141	0	0	0	141
Actif immobilisé		211 909	15 153	752	0	226 310

✓ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les acquisitions de l'exercice concernent des logiciels et licences pour 269 K€. En 2018, l'UPHF a finalisé l'achat du nouveau logiciel de gestion de la masse salariale : SIHAM et de SIFAC DEMAT, outil de dématérialisation des factures.

✓ IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les principales acquisitions de l'exercice 2018 s'élèvent à 5 524 K€ et concernent :

- ✓ Des travaux dans différents bâtiments : aménagement du bâtiment Jonas pour 108 K€, la réfection de l'amphi 200 Abel de Pujol pour 69 K€, des travaux de climatisation dans le bâtiment Claudin Lejeune 3 pour 60 K€, des travaux de façade et d'isolation à la MSE pour 31 K€ ;
- ✓ La mise en œuvre de la nouvelle chartre graphique : 55 K€ ;
- ✓ L'achat de matériels informatiques pour 1 698 K€ ;
- ✓ L'achat de matériels de recherche pour 2 383 K€ dont 1 124 K€ au titre du projet ELSAT 2020, 180 K€ au titre du Switlab.

Les sorties de l'exercice 2018 s'élèvent à 741 K€ et portent principalement sur différents matériels informatiques.

✓ **IMMOBILISATIONS EN COURS**

Les immobilisations en cours s'élèvent à 10 664 K€ et concernent notamment les travaux réalisés dans le cadre du plan Campus qui conduira à la construction de deux bâtiments ITD et IIM. Les dépenses réalisées à ce jour s'élèvent à 8 081 K€. On y trouve également les travaux de mise aux normes des 4 logements de fonction et les travaux d'accessibilité des ascenseurs.

✓ **IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Au 31 décembre 2018, le total des immobilisations financières est de 141 K€, dont 116 K€ correspondant au montant des titres de participation pour Valutec (67% de détention) et 25 K€ correspondant à une consignation à titre de caution auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation au bénéfice de la fondation partenariale « Institut InnoVENT-E » pour garantir la dotation de l'UPHF en sa qualité de fondateur.

2-1-2. AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS

En 2018, les amortissements cumulés ont varié de la façon suivante :

- ✓ Augmenté de 7 885 K€ ;
- ✓ Diminué de 746 K€.

	Amortissements cumulés au 31/12/2017	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Amortissements neutralisés (compte 7813)	Diminution amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés au 31/12/2018
En milliers d'€						
Immobilisations incorporelles	6 032	408			11	6 429
Immobilisations corporelles	65 668	7 477		4 948	734	72 411
Immobilisations financières	0	0			0	0
TOTAL	71 700	7 885	0	4 948	746	78 839

2-1-3. CREANCES

CREANCES	Montant au bilan		Degré de liquidité de l'actif	
			Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
	2017	2018		
Créances de l'actif immobilisé	141	141		141
- Créances rattachées à des participations	116	116		116
- Prêts				
- Autres créances immobilisées	25	25		25
Créances de l'actif circulant	10 822	15 735	12 782	2 953
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	7 779	11 550	8 625	2 925
- Créances clients et comptes rattachés	2 945	3 442	3 422	19
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
- Avances et acomptes versés sur commandes	59	691	682	9
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	1		1	
- Créances sur les autres débiteurs	2	14	14	
- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	36	38	38	
TOTAUX	10 963	15 876	12 782	3 094

Le poste des **créances de l'actif immobilisé** est stable et s'établit à 141 K€ (cf. supra 2-1-1. Actif immobilisé).

Le poste des **créances sur entités publiques** est en augmentation de 48% et s'élèvent à 11 550 K€. Il est composé pour 8 981 K€ de subventions d'entités publiques pour lesquelles l'encaissement n'a pas encore eu lieu dont 4 236 K€ non facturés. En 2017, le montant des créances sur entités publiques était de 6 818 K€.

Les **créances clients** s'élèvent pour 2018 à 3 442 K€ dont :

- ✓ 1 370 K€ de clients débiteurs (C/411 et C/412) ; le montant était de 1 331 K€ en 2017 ;
- ✓ 2 052K€ de clients non facturés (C/418) dont 1 492 K€ concerne la formation continue. Le montant du 418 était de 1 546 K€ au 31/12/2017;
- ✓ 21K€ de clients douteux (C/416), c'est-à-dire de clients dont le recouvrement est compromis. Il s'élevait à 68 K€ en 2017.

Les créances contentieuses (C/416) ont fait l'objet d'une dépréciation en raison de l'incertitude pesant sur le recouvrement de ces créances. Une dépréciation du montant total de ces créances a été passée en 2015. En 2018, cette dépréciation a fait l'objet d'une reprise de 47 K€.

Par ailleurs, en 2015 une dépréciation de 609 K€ a été comptabilisée afin de couvrir le risque de non versement par le Ministère de sa contribution aux charges des heures complémentaires défiscalisées (antériorité de 4 ans de la créance). Le 06 décembre 2017 une relance a été faite auprès du Ministère.

Les **avances et acomptes sur commande** sont en augmentation en raison du nombre important de marchés passés et des avances versés sur marchés dans le cadre du plan Campus.

Les charges constatées d'avance sont stables (cf. infra : 2-1-5.).

2-1-4. TRESORERIE

La situation de la trésorerie à la clôture de l'exercice 2018 se présente comme suit :

(en milliers d'€)	31/12/2017	31/12/2018
Chèques à encaisser	31	35
Cartes bancaires à encaisser	6	9
Chèques impayés	28	19
Autres valeurs à l'encaissement	69	46
Règlement en cours de traitement	- 6	- 10
Compte au Trésor	26 272	23 210
Disponibilité et compte crédit du Nord	-	-
Caisse	5	5
Trésorerie nette	26 405	23 315

La trésorerie globale « nette » est passée de 26 405 K€ en 2017 à 23 315 K€ en 2018, soit -3 090 K€.

La diminution de la trésorerie est liée principalement au décalage entre les encaissements et les décaissements sur les gros investissements en cours : ITD-IIM et notamment ELSAT.

Le tableau de flux de trésorerie liste les éléments ayant eu un impact sur la variation de la trésorerie.

31/12/2018 - TdFT	
(En k€)	31/12/2018
Résultat net	838
Amortissements, provisions et quote-part de subventions	2 870
Plus-values de cession	-6
Autres	0
Marge brute d'autofinancement	3 702
Variation des créances	-4 911
Variation des stocks	19
Variation des dettes	-827
Variations des autres comptes	1 465
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-552
Encaissements	
Cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles	0
Cessions d'immobilisations financières	0
Décaissements	
Acquisitions immobilisations incorporelles & corporelles	-15 153
Acquisitions immobilisations financières	0
Fournisseurs d'immobilisations	0
Autres opératoins	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-15 153
Encaissements	
Dotation en capitaux propres	9 957
Emission d'emprunts	0
Autres opératoins	2 657
Décaissements	
Remboursements d'emprunts	0
Autres opératoins	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	12 614
Flux de trésorerie liés aux opérations gérées pour le compte d'organismes tiers	0
Variation de trésorerie	-3 091
Trésorerie à l'ouverture	26 405
Trésorerie nette à la clôture	23 315
Ecart	0

2-1-5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Il s'agit de charges ayant été comptabilisées en 2018 mais qui se rattachent à 2019. Sont essentiellement concernées les charges relatives aux contrats de maintenance, abonnements ou loyers payables d'avance.

Elles sont comptabilisées au C/486 et s'élèvent à 38 K€ en 2018 ; elles étaient de 36 K€ en 2017.

2-2. PASSIF

2-2-1. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de l'Université sont composés au 31/12/2018 :

- ✓ de la valeur nette de biens remis en dotation aux établissements soit 113 804 K€; la part des financements de l'actif non rattachés s'élève à 8 858 K€ et concerne les travaux relatifs à la construction des bâtiments ITD, IIM;
- ✓ des réserves de l'établissement qui représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation des exercices précédents pour 35 496 K€ ;
- ✓ du résultat de l'exercice de 838 K€;
- ✓ des financements externes de l'actif autres que les biens remis en dotation dont la valeur nette, compte tenu des reprises au compte de résultat, s'élève à 17 483 K€ (hors Etat), la part des financements de l'actif hors Etat non rattachés s'élève à 3 591K€.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente ainsi :

(en milliers d'€)	31/12/2017	Quote-part en Résultat	Affectation du résultat 2017	Corrections	Subventions	Résultat 2018	31/12/2018
Financements externes de l'actif - Etat	109 358	-3 364			7 810		113 804
Réserves	35 137		360				35 497
Report à nouveau	709			2 657			3 366
Résultat de l'exercice	359		-359			838	838
Financements externes de l'actif - Autres tiers	16 921	-1 584			2 146		17 483
TOTAL	162 484	-4 948	1	2 657	9 956	838	170 987

En 2018, le compte de report à nouveau a été impacté **au crédit essentiellement** par le remboursement de crédit de TVA des années 2013 à 2015 pour 1 514 K€ et pour 865 K€ pour les années 2016 et 2017.

En effet, ces opérations liées à des exercices clos sont exclus du résultat de l'exercice et comptabilisés via les comptes de report à nouveau du bilan d'ouverture (c/110 et 119) conformément à l'avis n° 2012-05 du 18 octobre 2012 du Conseil de la normalisation des comptes publics (CNoCP) repris dans le RNCEP.

Les subventions correspondent aux recettes d'investissement comptabilisées en 2018 par l'université. Elles sont d'une part liées au plan Campus et au financement des bâtiments ITD-IIM : 7 000 K€ de versement par l'Etat et 1 290 K€ de versement par la région et d'autre part au projet de recherche Elsat 2020 pour 472 K€.

2-2-2. PROVISIONS

En €	Provisions au 31/12/2017	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Provisions au 31/12/2018
Provisions pour risques	51 000	0	2 098	48 902
Autres provisions pour risques	37 042	18 158	27 600	27 600
Provisions pour CET	880 126	0	16 206	863 920
TOTAL	968 168	18 158	45 904	940 422

Les provisions constituées au 31/12/2018 couvrent :

- ✓ Les provisions pour litiges de 49 K€ ;

Cette provision comptabilise des charges susceptibles de provoquer des sorties de ressources lors d'exercices ultérieurs et correspondant aux contentieux en cours actuellement dans l'établissement. Le montant a sensiblement diminué en 2018.

- ✓ Les provisions pour capitaux décès pour 27 600 K€ ;

La provision pour capital décès s'élevait à 37 K€ au 31/12/2017. Elle était jugée suffisante pour couvrir ce risque suite à l'évolution de la réglementation sur le calcul du capital décès en 2015 ; les montants ayant fortement baissé pour les ayants droits suivant les cas de figures rencontrés. Au cours de l'année 2018, deux capitaux décès ont été versés pour 28 K€ ; l'université a souhaité reconstituer une provision égale aux versements de deux capitaux décès.

C'est pourquoi, au 31/12/2018, cette provision s'élève à 28 K€

- ✓ Les provisions pour compte épargne temps (CET) pour 864 K€

Conformément aux règles comptables afférentes aux passifs sociaux définies dans l'instruction du 27 novembre 2013 reprise par l'instruction commune, la charge du Compte Epargne Temps (CET) est comptabilisée depuis 2014 en provision et non plus en charges à payer.

La provision pour CET concernent la valorisation des jours de congés épargnés sur CET. Ces jours de congés maintenus par le personnel sur leurs comptes épargne-temps font l'objet d'une provision pour risques et charges compte tenu du caractère incertain de la date à laquelle les jours sont finalement utilisés par le personnel.

Pour l'année 2018, la provision pour CET s'élève à 863 K€, elle était de 880 K€ au 31/12/2017. Les CET ayant été peu alimentés au cours de l'année 2018 et certains personnels ayant demandé le paiement de jours épargnés, la provision est en baisse par rapport à l'exercice 2017 ce qui a conduit à comptabiliser une reprise sur provision.

2-2-3. DETTES

DETTE	Montant au bilan		Degré d'exigibilité du passif	
			Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
	2017	2018		
Dettes financières				
- Emprunts obligataires				
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers				
- Dettes financières et autres emprunts				
Dettes non financières	13 391	14 028	11 748	2 280
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 102	2 398	2 152	246
- Dettes fiscales et sociales	3 567	3 692	3 383	309
- Avances et acomptes reçus	1 628	1 548	147	1 401
- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	42	50	50	
- Dettes liée au prélèvement sur ressources accumulées				
- Autres dettes non financières	1 415	1 261	937	324
- Produits constatés d'avance	3 637	5 079	5 079	
TOTAUX	13 391	14 028	11 748	2 280

Les **dettes fournisseurs** (C/401 et C/408) s'élèvent à 2 398 K€ et correspondent :

- ✓ aux services faits 2018 pour lesquels l'établissement n'a pas reçu de factures ou lorsqu'elles ont été reçues, n'ont pas été mises en paiement sur l'exercice 2018. Les dettes fournisseurs sont en diminution et passent de 3 102 K€ à 2 398 K€ en 2018.
- ✓ aux factures reçues mais pour lesquelles le service fait n'a pas été constaté dans SIFAC. Cette charge à payer diminue et passe de 817 K€ en 2017 à 335 K€ en 2018.

Les **dettes fiscales et sociales** (C/4286) sont stables.

Le compte « **autres dettes** » est composé de différents éléments dont le compte d'imputation provisoire (C/4718) qui s'élève à 1 198 K€ et est mouvementé lors de l'encaissement de sommes affectées à l'université. Ces sommes restent sur ce compte tant que le titre n'a pas été émis permettant de les affecter à un client.

2-2-4. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Il s'agit de produits ayant été comptabilisés en 2018 mais qui se rattachent à 2019 ou aux exercices suivants.

Les produits constatés d'avances sont comptabilisés au C/487 et s'élèvent à 5 079 K€ en 2018 (3 637 K€ en 2017). Ils correspondent à :

- ✓ La quote-part des droits universitaires rattachés à l'exercice 2019 pour la période allant de janvier à juin mais qui ont été encaissés à la rentrée universitaire 2018/2019. Ils s'élèvent à 813 K€
- ✓ Des produits constatés d'avance pour des contrats de recherche principalement ; ce produit représentant le chiffre d'affaires ou les subventions facturées en avance par rapport aux prestations. Ils s'élèvent à 4 265 K€.

4- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

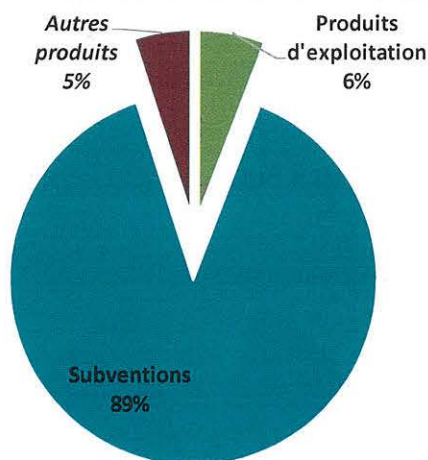
Le résultat de l'exercice 2018 est bénéficiaire et s'établit à 838 K€

4-1. PRODUITS

Le montant des produits de l'exercice s'établit à 110 952 K€ soit +4 366€ (4.10%) par rapport à 2017. La progression est continue depuis 2015. Cette progression concerne aussi bien les recettes générées par l'université (+17.22%) que celles provenant de subventions (+3.13%).

PRODUITS (en €)	2017	2018	Variation (%) 18/17
70 Ventes produits, prestations de services	5 723 260	6 709 058	17,22
74 Subventions d'exploitation	95 398 627	98 382 419	3,13
75 Autres produits de gestion	307 121	786 993	156,25
76 Produits financiers	387	32 940	8 411,59
78 Reprises sur amortissements	5 156 576	5 040 600	-2,25
TOTAL PRODUITS	106 585 971	110 952 010	4,10

REPARTITION DES PRODUITS PAR NATURE (2018)



4-1-1. PRODUITS D'EXPLOITATION

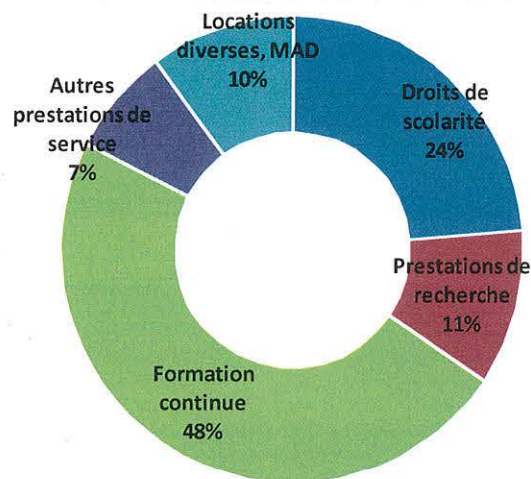
- Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation représentent le chiffre d'affaire de l'université. Ils traduisent la capacité de l'université à générer des ressources propres en dehors des subventions qu'elle perçoit. Ils représentent 6.04% de l'ensemble des recettes de l'université.

En progression de 17.22 % après une diminution en 2017, il se décompose de la façon suivante :

	2017	2018	Variation (%) 18/17
<i>Droits de scolarité</i>	1 372	1 588	15,74
<i>Etudes et prestations de recherche</i>	624	717	14,90
<i>Formation continue</i>	2 756	3 223	16,94
<i>Autres prestations de service</i>	645	492	-23,72
<i>Locations diverses, MAD</i>	310	678	118,71
TOTAL	5 723	6 709	17,23

Répartition du chiffre d'affaires par nature (2018)



Les **droits de scolarité** sont en progression de 15.75% et s'élève à 1 588K€. Ce montant est composé de 6/10ème des droits d'inscription perçus à la rentrée 2017/2018 et de 4/10ème des droits perçus à la rentrée 2018/2019. Les montants des droits d'inscription sont fixés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et sont en légère diminution par rapport à 2017. La progression constatée est liée à l'augmentation du nombre d'étudiants ; leur nombre passe de 11 878 en 2017-2018 à 12 111 en 2018-2019.

Les droits d'inscription représentent 1,44% du total des ressources de l'université.

Les **études et prestations de recherche** progressent de 14.90% pour s'établir à 717 K€ ; 2017 ayant connu une diminution assez importante.

Les produits issus de la **formation continue et de la VAE** sont en progression constante depuis 2015 : Ils s'élevaient à 2 756 K€ en 2017, ils sont aujourd'hui à 3 223 K€.

Si on ajoute à ce montant la subvention de la Région, les produits issus de la formation continue s'élèvent à 4 442 K€ et sont détaillés comme suit :

	2017	2018	Variation (%) 18/17
Formation Continue + VAE	2 756	3 223	16,94
Subvention Région	1 040	1 219	17,21
TOTAL	3 796	4 442	17,02

Les produits de la formation continue représentent 4% du total des ressources de l'université.

Les produits provenant des **misés à disposition de personnels** augmentent. L'évolution de ces produits est irrégulière notamment en raison du rythme de facturation des mises à disposition de personnels enseignants-chercheurs de l'UPHF dans le cadre du dispositif ITR Railenium. En 2018, ont été comptabilisées les factures des années 2017 et 2018.

- **Les subventions**

L'université est essentiellement financée par des subventions d'exploitation qui représentent 89% des produits soit 98 382K€.

Par rapport à 2017, les **subventions** sont en augmentation de **3.13%**. Ce sont autant la subvention du Ministère, que les financements en provenance de l'Europe, de la taxe d'apprentissage qui augmentent.

SUBVENTIONS (dont:)		2017	2018	Variation (%) 18/17
74111	Subventions pour charges de service public	84 673 773	86 912 319	2,64
7411	ANR	112 362	188 437	67,71
7442	Région	2 255 946	1 936 594	-14,16
7443	Département & Autres	350 073	605 453	72,95
7446	Subventions Union Européenne	906 779	1 190 804	31,32
7481	Taxe d'apprentissage	896 171	932 615	4,07
7488	Autres subventions d'exploitation	6 073 103	6 440 963	6,06
TOTAL SUBVENTIONS		95 398 627	98 382 419	3,13

La **subvention pour charge de service public (SCSP)** demeure la principale ressource de l'établissement : 79% du total des recettes. L'augmentation de la SCSP est sensible au niveau de la masse salariale. Le Ministère accompagne l'établissement pour lui permettre de financer certaines mesures telles que le protocole PPCR, la loi ORE. La part relative au fonctionnement de la dotation est quant à elle en légère diminution.

En 2018, les **autres subventions d'exploitation** à l'exception des ressources issues de la Région continuent leur progression.

La taxe d'apprentissage est en progression de 4%. Si on y ajoute la subvention versée par Formasup, les produits liés à l'**apprentissage** sont en progression de 7.60%. Les recettes en provenance de Formasup (quota) sont de 5 690 K€ en 2018 et progressent de 8% par rapport à 2017.

Au total, l'apprentissage représente 6 155 K€, soit 5.99% des recettes d'exploitation.

	2017	2018	Variation (%) 18/17
Taxe d'apprentissage (hors quota)	896	933	4,13
Formasup	5 259	5 690	8,20
TOTAL	6 155	6 623	7,60

- **Autres produits**

En ce qui concerne les autres produits, le plus significatif est celui résultant des **reprises sur amortissements et provisions** qui viennent compenser la charge d'amortissement des actifs rattachés à ces financements. Il s'élève à 4 798 K€ et est en diminution depuis plusieurs années.

D'autres reprises ont été comptabilisées en 2018 suite à la dépréciation constatée de certaines créances : créances sur clients douteux, les provisions relatives à des litiges avec le personnel et la provision pour compte épargne-temps.

Enfin, **les autres produits de gestion courante** sont en augmentation et s'établissent à 787 K€.

Ces produits sont composés pour l'essentiel de redevances sur brevets et licences perçus par l'université et de remboursements effectués à la demande de différents financeurs. Cette année ces remboursements se sont élevés à 268 K€

4-1-2. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers ont fortement augmenté en 2018. Cela résulte d'un versement de 30 159.67€ effectué par Valutec qui a décidé d'affecter une partie de son résultat 2017 au reversement de dividendes ; l'UPHF détenant 67% du capital de Valutec.

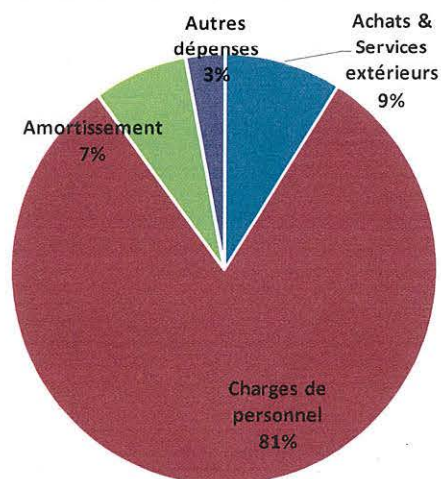
4-1. CHARGES

Les dépenses sont en augmentation de **3.66%** par rapport à 2017. Elles passent de 106 227 K€ à 110 114 K€ en 2018.

Les achats et services extérieurs sont en diminution alors que les dépenses de personnel et les autres charges de gestion courante augmentent.

CHARGES (en €)		2017	2018	Variation 18/17 (%)
60	Achats	2 951 933	3 150 060	6,71
61	Services extérieurs	2 357 860	2 361 009	0,13
62	Autres services extérieurs	4 891 555	4 303 854	-12,01
63	Impôts et taxes	1 065 122	1 099 302	3,21
64	Charges de personnel	85 176 034	88 043 276	3,37
65+66	Autres charges gestion courante	2 197 367	3 247 058	47,77
68	Dotations Amorts. & Provis.	7 586 690	7 909 811	4,26
TOTAL CHARGES		106 226 560	110 114 370	3,66

REPARTITION PAR NATURE DE CHARGES (2018)



4-1-1. CHARGES D'EXPLOITATION

- Achats et services extérieurs

DEPENSES (en K€)	2017	2018	Variation (%) 18/17
Achats	2 952	3 150	6,71
<i>Dépenses Energie</i>	1 544	1 673	8,35
<i>Matériel enseign. Et recherche</i>	321	380	18,38
Services extérieurs	2 358	2 361	0,13
<i>Travaux d'entretien & maintenance</i>	1 257	1 406	11,85
Autres services extérieurs	4 892	4 304	-12,02
<i>Déplacements personnels</i>	295	307	4,07
<i>Missions personnels</i>	624	684	9,62
<i>Réceptions</i>	320	365	14,06
<i>Nettoyage</i>	858	891	3,85
<i>Formation continue du personnel</i>	112	162	44,64
TOTAL	10 202	9 815	-5,19

Les achats et services extérieurs diminuent : -5.19% mais cette évolution est contrastée.

Les **achats** s'établissent à 3 150 K€, ils augmentent de 6.71% liés essentiellement à l'augmentation des dépenses d'énergie.

Les **services extérieurs** s'élèvent au 31 décembre 2018 à 6 665 K€. Ils sont en diminution de 8% liée à l'évolution du poste « autres frais divers » en raison de la diminution de la charge à payer. L'ensemble des autres postes de dépenses augmentent que ce soit les dépenses d'entretien et de maintenance, les déplacements, les missions, les réceptions, la formation continue du personnel, les dépenses de nettoyage, les dépenses de sécurité.

- Les charges de personnel

		2017	2018	Variation (%)18/17
63	Impôts et taxes	1 043 938	1 079 568	3,41
633	Impôts, taxes et versements assimilés	1 043 938	1 079 568	3,41
64	Charges de personnel	85 176 032	88 043 276	3,37
6411,6418	Salaires	46 149 715	47 714 715	3,39
6413	Primes et indemnités	3 991 401	4 748 844	18,98
6415	Autres	503 506	318 845	-36,68
645	Cotisations salariales	34 285 240	34 944 548	1,92
647+648	Transports	246 169	316 323	28,50
68	DAP	0	0	0
63-64-68	Charges de personnel	86 219 970	89 122 843	3,37

Les charges de personnel représentent la part la plus élevée des dépenses depuis le passage de l'UPHF aux RCE, où les personnels Etat sont désormais rémunérés sur le budget de l'Établissement. Elles représentent 81% de l'ensemble des dépenses de l'établissement. Les dépenses de personnel ont augmenté de 3.37 %, soit 2 903 K€ par rapport à 2017 et s'élèvent à **89 123 K€**.

Plusieurs éléments expliquent les variations de la masse salariale entre 2017 et 2018 :

- ✓ L'augmentation des rémunérations principales de 1 032 K€ liée à de nouveaux recrutements et pour environ 700 K€ à l'augmentation du GVT ;

- ✓ L'augmentation des cotisations patronales de 695 K€ consécutive à l'augmentation des rémunérations principales ;
- ✓ L'augmentation des cours complémentaires pour 400 K€ ;
- ✓ La mise en œuvre du régime indemnitaire des BIATSS a entraîné une augmentation d'environ 440 K€;
- ✓ L'augmentation du nombre de doctorants ;
- ✓ La mise en œuvre de l'indemnité compensatrice de la CSG qui a eu un coût de 391 K€.

La part des dépenses de personnel sur les produits encaissables reste élevée et est supérieur au seuil d'alerte de 83% :

Part des dépenses de personnel sur les produits encaissables (ratio Dizambourg)

	2017	2018
Dépenses de personnel	86 219	89 123
Produits encaissables	101 429	105 349
	85,00	84,60

Attention seuil alerte si >83%

- **Autres charges**

Le total des « **autres charges d'exploitation** » augmente de 48% pour s'établir à **3 247 K€**.

Ce compte retrace les dépenses de redevances de brevets, licences qui ont augmenté notamment la redevance de l'Amue en raison de l'acquisition de nouveaux logiciels comme Sifac Démat et Siham.

Les subventions et les bourses versées par l'université sont également retracées dans ce poste de dépenses.

A ce compte a été comptabilisée en 2018 la contribution à l'IRT Railenium pour 2017 et 2018 respectivement pour 200 K€ et 300 K€ mais aussi un redressement du FIPHFP au titre de l'année 2017 à hauteur de 161 K€.

- **Dotations aux amortissements et provisions**

La part de la **dotation aux amortissements** augmentent de 323 K€ et s'élève à **7 910 K€** liée à l'augmentation des investissements réalisés par l'université.

Il est à noter qu'une partie de la charge d'amortissement est neutralisée. Il s'agit pour l'essentiel des biens immobiliers reçus en affectation de l'Etat qui est neutralisée via une reprise du financement au compte de résultat au compte 78 « reprises sur amortissements » à hauteur de 4 948 K€. La charge nette des immobilisations n'est donc que de 2 944 K€ mais elle est en augmentation depuis plusieurs années.

4-1-2. CHARGES FINANCIERES

Les charges financières sont quasi nulles puisqu'elles s'élèvent à 984 €. Elles représentent les pertes de change comptabilisées par l'université à l'occasion des opérations financières en devises étrangères.

5-ENGAGEMENTS HORS BILAN

Aucun engagement hors bilan n'a été recensé.